



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 55840

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 16304 du 29 juin 1998 (JO, AN, 24 janvier 2000) demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de l'action ministérielle de son prédécesseur qui lui avait alors précisé, à l'égard de l'application de la réduction de la durée du travail, qu'une « commission de la concertation » était alors en cours de constitution et qu'une « attention particulière serait portée à l'intensité, aux formes et au contenu du dialogue social. Il est prévu que les travaux de cette commission se déroulent au cours de l'année 2000 ». Il lui semble qu'un bilan s'impose.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55840

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7268